

Évaluation des élèves – bulletin scolaire avec notes ou rapport d'évaluation sans notes 3 – 11 (année scolaire 2014-2015)

Année	Semestre	BE ⁽¹⁾	FR-fr	GE ⁽²⁾	JU	NE ⁽³⁾	VS-fr ⁽⁴⁾	VD ⁽⁵⁾
3	1			+	+	+	+	+
	2		+	+	+	+	+	+
4	1			+	+	+	X	+
	2		+	X		+	+	X
5	1			+	X		X	X
	2	X		+	X		X	X
6	1			+	X		X	X
	2	X		X			+	X
7	1			X	X		+	X
	2	X		X			+	X
8	1		+	X		X		X
	2	X		X		X		X
9	1	X		X		X		X
	2	X		X		X		X
10	1	X		X		X		X
	2	X		X		X		X
11	1	X		X		X		X
	2	X		X		X		X

X : années scolaires et semestres où il est établi un bulletin scolaire avec des notes.

+ : années scolaires et semestres où il est établi un rapport d'évaluation sans notes.

Remarques :

Le tableau ci-dessus montre les réponses de l'enquête CDIP-IDES à la question : « Selon la réglementation cantonale, quels sont les années / semestres où il est établi un bulletin scolaire avec des notes / un rapport d'évaluation sans notes ? ». Les informations ont été contrôlées « par les Départements cantonaux de l'instruction publique en juin 2015 » (CDIP-IDES).

Les degrés de la scolarité obligatoire sont pris selon les définitions de la Conventions scolaire romande.

Notes :

(1) BE : En 5^e aucune note pour le français respectivement l'allemand.

(2) GE : L'année scolaire est divisée en trois trimestres. En 3^e et 4^e, l'élève est évalué par des appréciations. Bilan certificatif en fin de 4^e. Dès la 5^e, il est évalué par des notes au minimum en français et mathématiques. De la 5^e à la 8^e, le bulletin scolaire indique des notes pour certaines disciplines, des appréciations pour d'autres; la répartition varie d'une année de scolarité à l'autre. De la 9^e à la 11^e, le bulletin n'indique que des notes.

(3) NE : De la 3^e à la 7^e, chaque année un bilan avec des codes / lettres.

(4) VS : Bulletins intermédiaires aux mi-semestres parfois sans notes.

(5) VD : En 3^e et 4^e années, les résultats sont communiqués selon une échelle d'appréciations.

Source et complément d'information : CDIP-IDES, Enquête auprès des cantons 2014-2015, <http://www.edk.ch/dyn/15573.php> (consulté le 09.11.2015 et modifié par les services concernés du canton de Genève, en janvier 2016).

Réalisation du tableau : UR-SSME (2015).